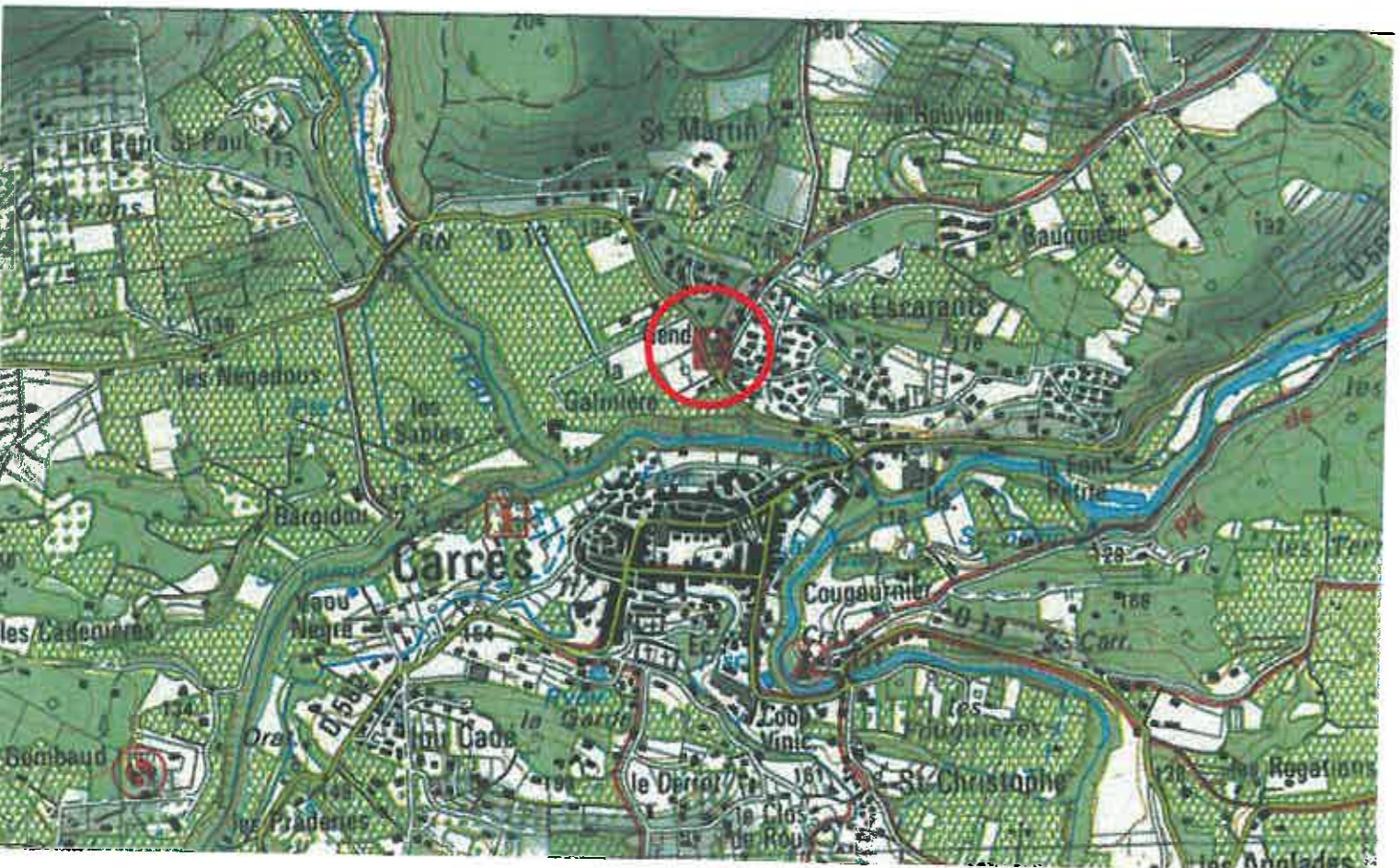
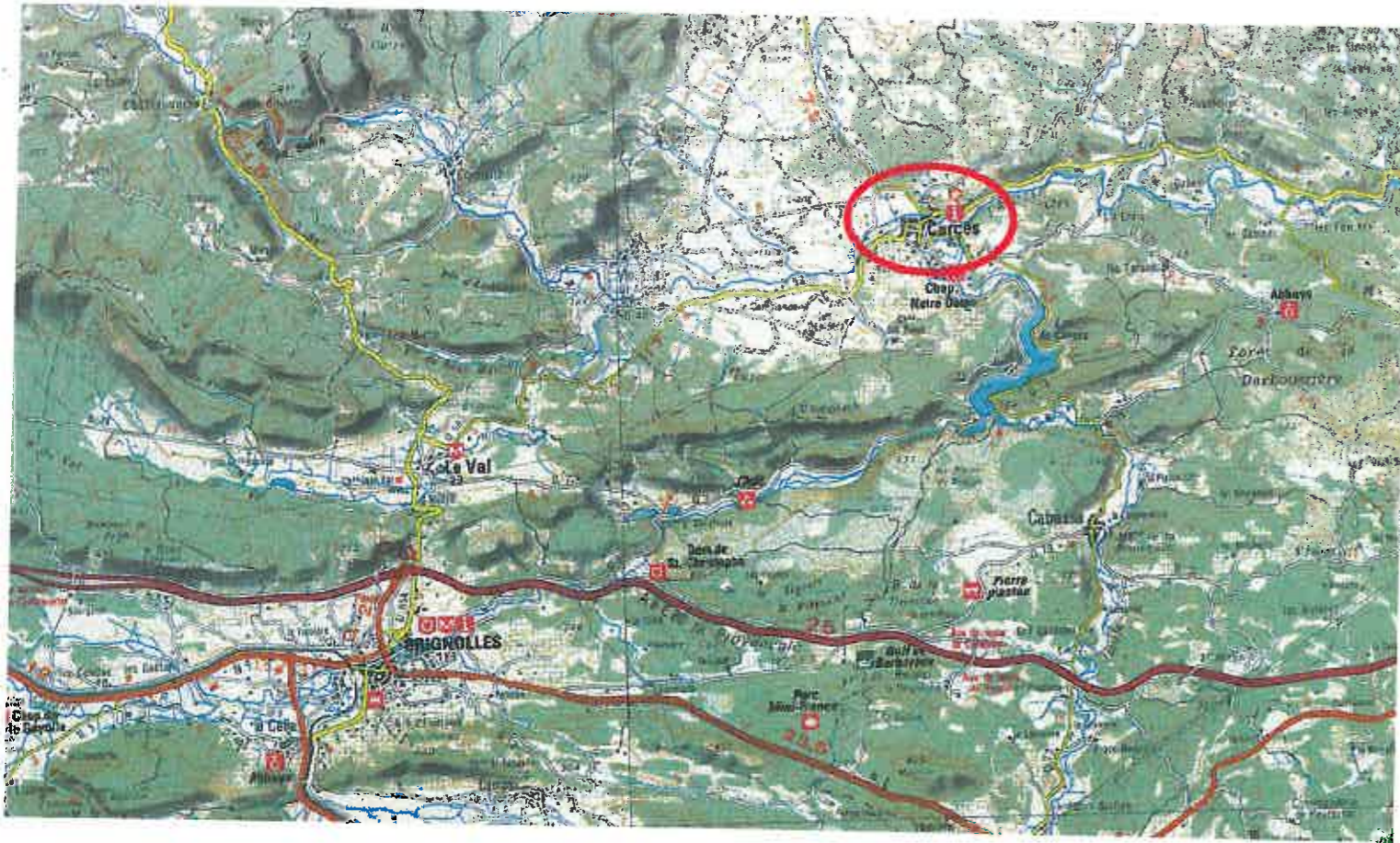


RD 13 PR 31+600 - DESSERTE DU COLLEGE
Commune de CARCES

PLAN DE SITUATION

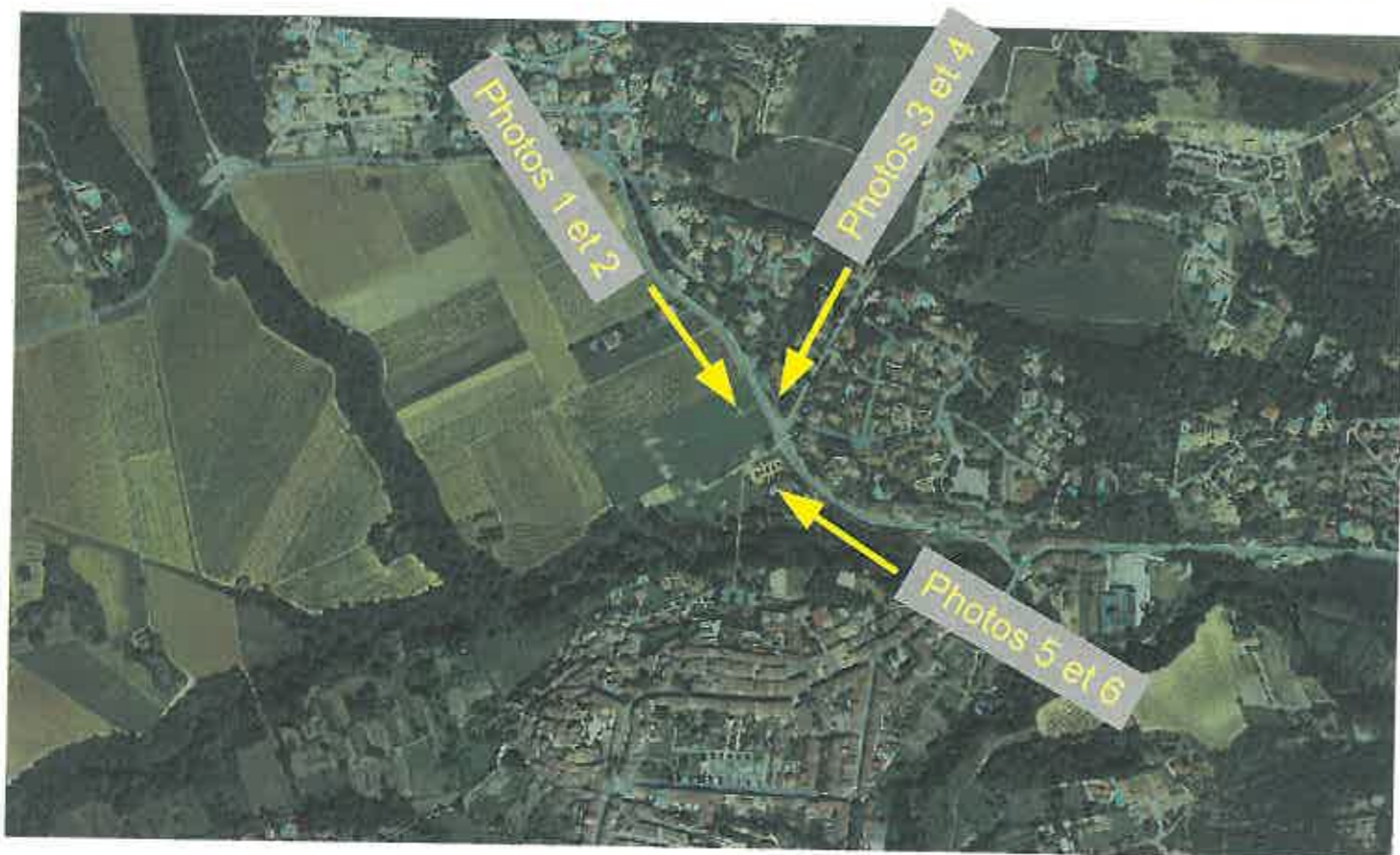
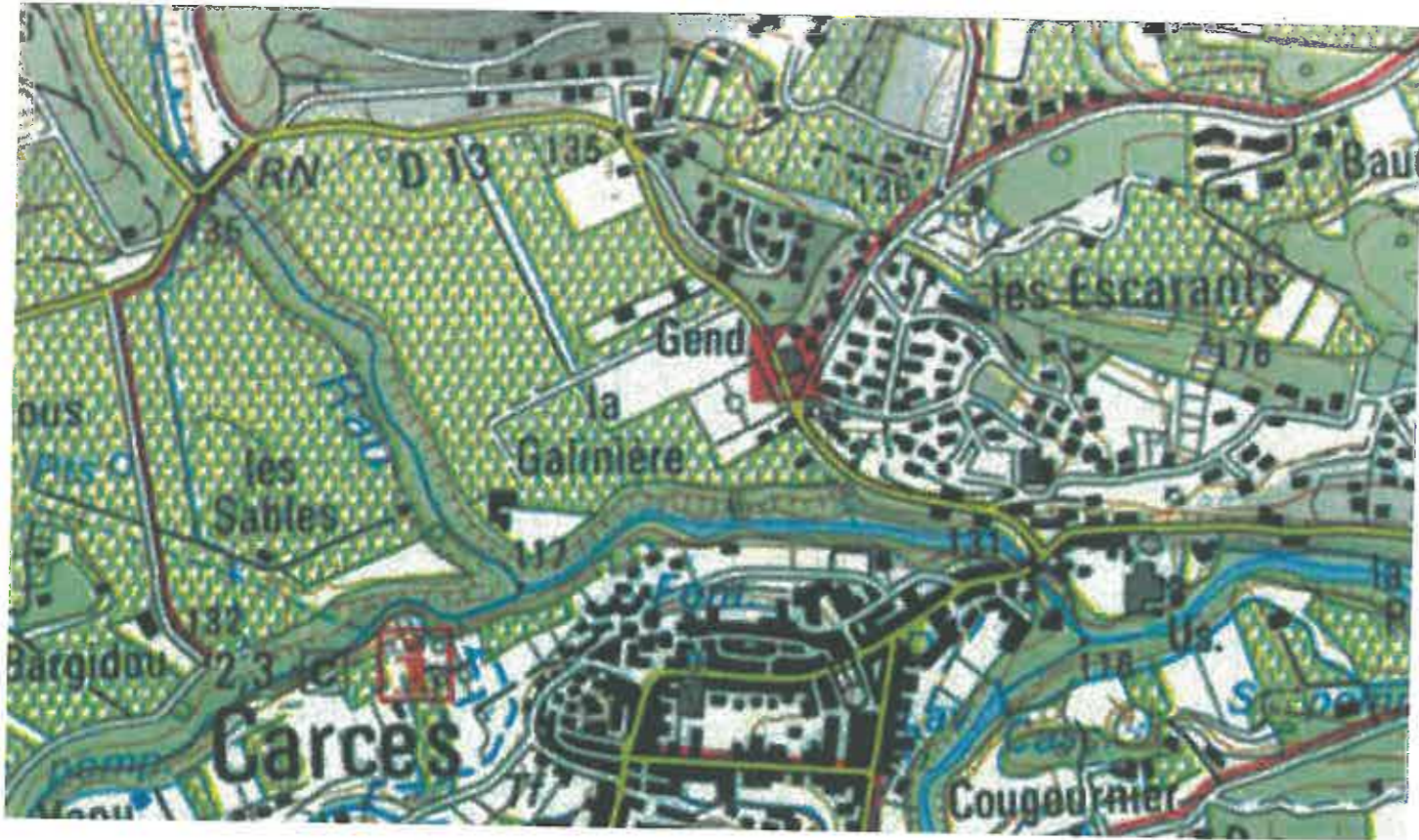


Photos 5 et 6 prise le 18 avril 2014



RD 13 PR 31+600 - DESSERTE DU COLLEGE
Commune de CARCES

Photographie zone d'implantation

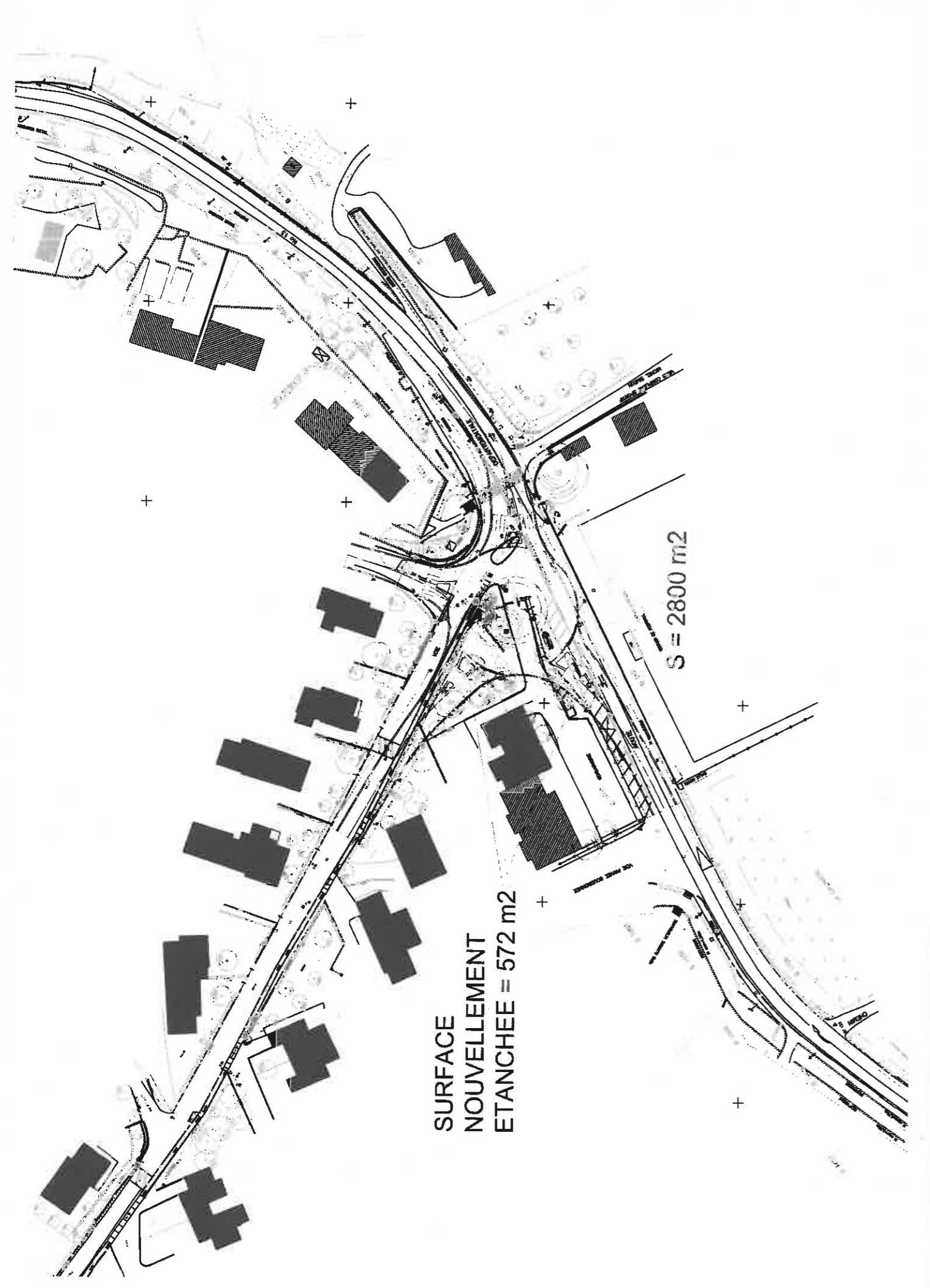


Photos 1 et 2 prise le 7 mai 2014



Photos 3 et 4 prise le 18 avril 2014





SURFACE
NOUVELLEMENT
ETANCHEE = 572 m²

S = 2800 m²

Route Départementale 13

Commune de CARCES

Desserte du collège

PR 31 + 600

DOSSIER CAS PAR CAS

NOTICE EXPLICATIVE

I – OBJET DE L'OPERATION

L'assemblée départementale a approuvé la construction d'un collège sur la commune de Carcés.

Le site retenu est implanté au nord du village, au lieu dit « des Bauquières », le long du chemin communal de st Martin à environ 400 ml du PR 31+600 de la route départementale n° 13.

L'assemblée départementale, par délibération n° 11 M du 15 décembre 2003, a approuvé la réalisation des voies de desserte des collèges.

II – SITUATION ACTUELLE

La voie à aménager, actuellement communale, présente une longueur d'environ 300 ml à partir de la RD 13.

Elle se situe en milieu « péri-urbain » jusqu'à l'emprise du futur collège.

Cette voie communale, d'une largeur moyenne de 5.90 m, est bordées d'un caniveau en forme de « U » destiné à recueillir et canaliser les eaux pluviales.

Les caractéristiques de cette voie sont insuffisantes pour la fonction de desserte du collège.

Il n'existe pas de réseau d'éclairage public de cette voie.

Le carrefour actuel avec la RD 13 est de type « T » avec priorité à la route départementale.

Le niveau de trafic sur la RD 13 est de l'ordre de 3066 véhicules / jour.
(suivant le « recensement de la circulation dans le département du var – Trafic 2012 »).

Cette route départementale est hiérarchisée en route structurante et son itinéraire est dédié aux convois exceptionnels.

Les perspectives prévoient la desserte du collège par une dizaine de cars scolaires.

III – CARACTERISTIQUE DE L'AMENAGEMENT PROJETE

Le projet est situé en totalité sur la commune de Carcès entre le PR 31 + 600 de la RD 13 et l'assiette du futur collège implantée à environ 500 ml. Il comprend :

A. L'aménagement du carrefour de la RD 13 (PR 31 + 600) avec le Chemin de St Martin qui comprend la réalisation d'un giratoire ayant les caractéristiques suivantes :

- rayon de 8.50 m pour l'îlot central,
- rayon extérieur 16 m.

Le rayon est déterminé pour limiter l'impact du giratoire tout en assurant les girations des bus scolaires et le passage des transports exceptionnels.

B. Le traitement du chemin de St Martin, sur une longueur de 300 ml, qui présente le profil en travers suivant :

- un trottoir de 2.00 m,
- une voie à double sens de 5.75 m de large,
- un accotement de 1.00 m comprenant un caniveau CC2.

C. La création de voiries nouvelles pour l'accès au futur collège, qui présentent les caractéristiques suivantes :

- 250 m de voirie publique d'accès à double sens de 6 m de large,
- 130 m de voirie interne au collège à double sens de 6 m de large.

IV – OUVRAGES ANNEXES

Les principaux ouvrages annexes prévus au présent dossier sont :

- la mise en sous-sol des réseaux aériens,
- la mise en place de l'éclairage public,
- la création d'un réseau pluvial avec remblaiement de l'ouvrage à ciel ouvert existant et suivant étude hydraulique le traitement de la régulation des eaux pluviales avant rejet dans le cours d'eau l'Argens.

*
* *
*